



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce

Question écrite n° 10712

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à ses déclarations lors de la conférence générale des tribunaux de commerce, réunie à Paris, le vendredi 24 octobre 1997, demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de lui préciser les perspectives de son action ministérielle tendant à faire aboutir la réforme du code de commerce, votée en première lecture, par le Sénat, en 1993, et toujours en instance au Parlement.

Texte de la réponse

La ministre de la justice fait connaître à l'honorable parlementaire que le Gouvernement entend que soient repris les travaux tendant à l'élaboration d'un nouveau code de commerce. Dans cette perspective, il a été procédé à une importante mise à jour rendue nécessaire par les nombreuses modifications apportées aux dispositions codifiées dans le projet voté par le Sénat en novembre 1993 par les différentes lois intervenues depuis. Cette mise à jour doit être complétée par l'insertion dans le code de dispositions consacrées à l'application de celui-ci aux territoires d'outre-mer. L'achèvement de ce travail permettra alors à l'Assemblée nationale de reprendre l'examen du projet.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10712

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1152

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2560